



DOSSIER PERDU PAR LE TRIBUNAL DE VERSAILLES

Par France92

Bonjour

Ma fille et son ex compagnon ont signés une procédure pour l'obtention de la pension alimentaire des 2 enfants avec chacun leur avocat

Maintenant l'avocate de ma fille lui a notifié par telephone que le dossier a été perdu par le tribunal Elle n'a aucune preuve écrite
L'avocate lui demande 2000 Euros pour refaire la procédure

Mes questions sont les suivantes

Quel recours au niveau du tribunal sachant qu'elle a la copie de la procédure envoyé au tribunal de versailles

Doit elle se mettre en rapport avec le JAF Monsieur ne paie plus la pension alimentaire des enfants depuis 2 mois d'avance merci pour votre aide

Par France92

Ah oui elle a le mail de la greffiere

Par Isadore

Bonjour,

Qu'entendez-vous par "signé une procédure" ? Une procédure n'est pas un document que l'on peut signer. Parlez-vous d'une requête en vue de saisir le JAF pour demander une pension alimentaire ?

Doit elle se mettre en rapport avec le JAF Monsieur ne paie plus la pension alimentaire des enfants depuis 2 mois
Y a-t-il déjà eu un jugement obligeant le père à verser à une pension ?

Par France92

c'était comme une procédure de divorce (garde des enfants pension des enfants) signé par les 2 parties et envoyés au tribunal pour être accepté
n

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce document est une "convention parentale" ?

Le document doit être transmis à nouveau, mais l'avocat n'a pas besoin de le refaire (s'il a bien gardé une copie) et s'il a "oublié" de garder une copie, il est en tort et donc il doit proposer de la refaire sans frais additionnels.